



# DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA  
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA  
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.** (société d'exploration)

## **ÉTATS FINANCIERS**

31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018

(en dollars canadiens)

**BRUNSWICK RESOURCES INC.** (exploration corporation)

## **FINANCIAL STATEMENTS**

DECEMBER 31, 2019 AND DECEMBER 31, 2018

(in Canadian dollars)

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière

États de la perte nette et de la perte globale

États des variations des capitaux propres

Tableaux des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

## **INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT**

### **FINANCIAL STATEMENTS**

Statements of financial position

Statements of net loss and comprehensive loss

Statements of changes in equity

Statements of cash flows

Notes to financial statements



# DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA  
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA  
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de  
**RESSOURCES BRUNSWICK INC.**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **RESSOURCES BRUNSWICK INC.**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, et les états de la perte nette et de la perte globale, des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique que la Société enregistre des pertes année après année et qu'elle a accumulé un déficit de 4 508 944 \$ au 31 décembre 2019. En effet, celle-ci étant au stade de l'exploration, elle n'a pas de revenu provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement afin de poursuivre ses activités et il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Ces conditions, conjuguées aux autres éléments décrits à la note 1 et 14 c), indiquent l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the shareholders of  
**BRUNSWICK RESOURCES INC.**

### Opinion

We have audited the accompanying financial statements of **BRUNSWICK RESOURCES INC.**, which comprise the statements of financial position as at December 31, 2019 and as at December 31, 2018, and the statements of net loss and comprehensive loss, changes in equity, and cash flows for the years then ended and notes to financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2019 and as at December 31, 2018 and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

### Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the "Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements" section of our report. We are independent of the Corporation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

### Significant Uncertainty Related to Going Concern

We draw attention to note 1 in the financial statements which indicates that the Corporation recorded losses year after year and it has accumulated a deficit amounting to \$4,508,944 as at December 31, 2019. In fact, the Corporation is in exploration stage and it has no revenue from its operating activities. Consequently, management periodically seeks financing to continue its operations and there is no guarantee of success for the future. These conditions, along with other matters as set forth in note 1 and 14 c), indicate the existence of an important uncertainty that may cast doubt about the Corporation's ability to continue as a going concern. Our opinion is not modified on this point.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion au 31 décembre 2019, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

### **Information Other Than the Financial Statements and the Auditor's Report Thereon**

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the management's discussion and analysis report as at December 31, 2019, but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained the management's discussion and analysis report prior to the date of this report. If, based on the work we have performed on the other information, we conclude that there is a material misstatement in the information, we are required to report that fact in this report. We have nothing to report in this regard.

### **Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements**

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with IFRS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Corporation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Corporation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Corporation's financial reporting process.

### **Auditor's Responsibilities For the Audit of the Financial Statements**

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists.



# DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA  
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA  
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

## Auditor's Responsibilities For the Audit of the Financial Statements (continued)

Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Corporation's internal control;
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management;
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Corporation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Corporation to cease to continue as a going concern;



# DALLAIRE & LAPOINTE INC.

MARC DALLAIRE, CPA, CA  
RAYMOND LAPOINTE, CPA, CA  
FRANÇOIS DUMONT, CPA, CA

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est François Dumont, CPA, auditeur, CA

## Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements (continued)

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation;

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is François Dumont, CPA auditor, CA.

(signé / signed) Dallaire & Lapointe inc. <sup>(1)</sup>

Rouyn-Noranda, Canada  
Le 30 avril 2020  
April 30, 2020

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A117035  
CPA auditor, CA, public accountancy permit No. A117035

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.**
**BRUNSWICK RESOURCES INC.**

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE (en dollars canadiens)	2019	2018	STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION AS AT DECEMBER 31 (in Canadian dollars)
<b>ACTIF</b>	\$	\$	<b>ASSETS</b>
<b>Actif courant</b>			<b>Current assets</b>
Encaisse	14 556	14 330	Cash
Taxes à recevoir	239	5	Taxes receivable
À recevoir d'une société liée, sans intérêt (note 9)	5 315	3 169	Receivable from a related company, without interest (Note 9)
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	-	5 348	Tax credit related to resources receivables
Autres débiteurs	2 206	-	Other receivables
	22 316	22 852	
<b>Actif non courant</b>			<b>Non current assets</b>
Immobilisations corporelles (note 4)	194	277	Fixed assets (Note 4)
Actifs de prospection et d'évaluation (note 5)	25 500	42 025	Exploration and evaluation assets (Note 5)
	25 694	42 302	
<b>Total de l'actif</b>	48 010	65 154	<b>Total assets</b>
<b>PASSIF</b>			<b>LIABILITIES</b>
<b>Passif courant</b>			<b>Current liabilities</b>
Créditeurs et charges à payer	117 334	161 658	Accounts payable and accrued liabilities
Provision pour pénalités (note 11)	55 730	55 730	Provision for penalties (Note 11)
Dû à un administrateur, sans intérêt	500	500	Due to a director, without interest
Prêts à demande (note 8)	150 000	50 000	Demand Loans (Note 8)
<b>Total du passif</b>	323 564	267 888	<b>Total liabilities</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>EQUITY</b>
Capital-social (note 6)	3 544 593	3 544 593	Capital stock (Note 6)
Surplus d'apport	688 797	688 797	Contributed surplus
Déficit	(4 508 944)	(4 436 124)	Deficit
<b>Total des capitaux propres</b>	(275 554)	(202 734)	<b>Total equity</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	48 010	65 154	<b>Total liabilities and equity</b>

PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENT  
(notes 11 et 12)

Les notes aux états financiers font parties  
intégrantes des états financiers.

CONTINGENT LIABILITY AND  
COMMITMENT (Notes 11 and 12)

The accompanying notes are an integral  
part of these financial statements.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

(signé / signed) Christian Dupont \_\_\_\_\_, Administrateur - Director  
(signé / signed) Mario Colantonio \_\_\_\_\_, Administrateur - Director

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.**
**BRUNSWICK RESOURCES INC.**
**ÉTATS DE LA PERTE NETTE  
ET DE LA PERTE GLOBALE  
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
(en dollars canadiens)**
**STATEMENTS OF NET LOSS  
AND COMPREHENSIVE LOSS  
YEARS ENDED DECEMBER 31  
(in Canadian dollars)**

	2019	2018	
	\$	\$	
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>
Honoraires professionnels	36 803	15 938	Professional fees
Frais de bureau	5 290	6 979	Office expenses
Télécommunications	1 942	2 063	Telecommunications
Taxes et permis	(2 118)	87	Taxes and permits
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	14 482	19 996	Registration, listing fees and shareholders' information
Intérêts et frais bancaires	6 326	1 996	Interest and bank expenses
Amortissement des immobilisations corporelles	83	120	Amortization of fixed assets
	62 808	47 179	
<b>AUTRE</b>			<b>OTHER</b>
Revenus	(1 867)	(4 732)	Revenues
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	16 525	-	Impairment of exploration and evaluation assets
Gain sur règlement de dettes	(4 646)	(22 398)	Gain on debts settlement
	10 012	(27 130)	
<b>PERTE AVANT IMPÔTS</b>	72 820	20 049	<b>LOSS BEFORE INCOME TAXES</b>
Impôts sur le résultat et impôts différés	-	-	Income taxes and deferred taxes
<b>PERTE NETTE ET PERTE GLOBALE</b>	<b>72 820</b>	<b>20 049</b>	<b>NET LOSS AND COMPREHENSIVE LOSS</b>
<b>PERTE NETTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>BASIC AND DILUTED NET LOSS PER SHARE</b>
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION</b>	<b>39 880 521</b>	<b>38 265 034</b>	<b>WEIGHTED AVERAGE NUMBER OF SHARES OUTSTANDING</b>

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.**
**BRUNSWICK RESOURCES INC.**
**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
(en dollars canadiens)

**STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY**  
(in Canadian dollars)

	Capital-social / Capital Stock	Surplus d'apport / Contributed Surplus	Déficit / Deficit	Total des capitaux propres / Total Equity	
	\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>3 284 593</b>	<b>688 797</b>	<b>(4 416 075)</b>	<b>(442 685)</b>	<b>Balance, December 31, 2017</b>
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	-	(20 049)	(20 049)	Net loss and comprehensive loss for the year
Propriété minière	9 000	-	-	9 000	Mining property
Émission d'actions dans le cadre de règlements de dettes	252 389	-	-	252 389	Share issuance related to debt settlements
Frais d'émission	(1 389)	-	-	(1 389)	Share issuance expenses
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>3 544 593</b>	<b>688 797</b>	<b>(4 436 124)</b>	<b>(202 734)</b>	<b>Balance, December 31, 2018</b>
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	-	(72 820)	(72 820)	Net loss and comprehensive loss for the year
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>3 544 593</b>	<b>688 797</b>	<b>(4 508 944)</b>	<b>(275 554)</b>	<b>Balance, December 31, 2019</b>

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.**
**BRUNSWICK RESOURCES INC.**
**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE  
(en dollars canadiens)**
**STATEMENTS OF CASH FLOWS  
YEARS ENDED DECEMBER 31  
(in Canadian dollars)**

	2019	2018	
	\$	\$	
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			<b>OPERATING ACTIVITIES</b>
Perte nette et perte globale de l'exercice	(72 820)	(20 049)	Net loss and comprehensive loss of the year
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :			Items not involving cash:
Amortissement des immobilisations corporelles	83	120	Amortization of fixed assets
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	16 525	-	Impairment of exploration and evaluation assets
Gain sur règlement de dettes	(4 646)	(22 398)	Gain on debts settlement
	(60 858)	(42 327)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(44 264)	(2 080)	Net change in non-cash operating working capital items (Note 10)
	(105 122)	(44 407)	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			<b>FINANCING ACTIVITIES</b>
Crédit d'impôts miniers encaissés	5 348	1 127	Mining tax credit received
Dû à un administrateur	-	2 845	Due to a director
Prêts à demande	100 000	50 000	Demand loans
Frais d'émission d'actions	-	(1 389)	Share issuance expenses
	105 348	52 583	
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	226	8 176	<b>NET CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	14 330	6 154	<b>CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF THE YEAR</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	14 556	14 330	<b>CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF THE YEAR</b>

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

**1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

La Société, constituée en vertu de la Business Corporations Act (Alberta), se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières au Canada.

Le siège social de Ressources Brunswick inc. est situé au 15, rue Gamble Est, bureau 204, Rouyn-Noranda (Québec), Canada J9X 3B6. Le titre de la Société est transigé sous le symbole BRU à la Bourse de croissance TSX. Depuis mars 2019, la négociation des titres de la Société est suspendue de la Bourse de croissance TSX à la demande de la Société.

La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs, entre autres, les risques liés à l'exploration et à l'extraction, les questions relatives à la réglementation ainsi que les règlements en matière d'environnement et autres règlements.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a enregistré une perte nette de 72 820 \$ (20 049 \$ en 2018). De plus, elle enregistre habituellement des pertes année après année et elle a accumulé un déficit de 4 508 944 \$ au 31 décembre 2019. La Société étant au stade de l'exploration, elle n'a pas de revenu provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions afin de poursuivre ses activités et il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Par le passé, en relation avec des conventions d'actions accréditives, la Société n'a pas complété les travaux de prospection et d'évaluation dans les délais statutaires. Au 31 décembre 2019, les travaux de prospection et d'évaluation qui devaient être réalisés avant le 31 décembre 2015 et 2012 se chiffrent cumulativement à environ 140 000 \$. Par ailleurs, comme le montant en défaut est soumis à des pénalités, la Société a comptabilisé un montant cumulatif de pénalité s'élevant à 55 730 \$ au 31 décembre 2019 et 2018 (voir note 11). Ce non-respect réglementaire amène un risque fiscal pour les investisseurs concernés et un risque financier pour la Société. Actuellement, la direction de la Société est optimiste qu'elle pourra réunir suffisamment de liquidités pour prendre en charge ses passifs financiers actuels provenant de ses engagements mais il subsiste un risque important que la situation soit difficile.

**1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN**

The Corporation, incorporated under the Business Corporations Act (Alberta), is engaged in the acquisition and exploration of mining properties in Canada.

Brunswick Resources Inc.'s registered office is located at 15 Gamble East Street, Suite 204, Rouyn-Noranda (Quebec), Canada, J9X 3B6. The stock of the Corporation is trading on TSX Venture Exchange under symbol BRU. Since March 2019, trading in the Corporation's securities is halted on the TSX Venture Exchange at the request of the Corporation.

The Corporation has not yet determined whether its mining properties have economically recoverable ore reserves. The exploration and development of mineral deposits involves significant financial risks. The success of the Corporation will be influenced by a number of factors, including exploration and extraction risks, regulatory issues, environmental regulations and other regulations.

For the year ended December 31, 2019, the Corporation recorded a net loss of \$72,820 (\$20,049 in 2018). In addition, it recorded habitually losses year after year and has accumulated a deficit amounting to \$4,508,944 as at December 31, 2019. The Corporation is in exploration stage and it has no revenue from its operating activities. Consequently, management periodically seeks additional forms of financing through the issuance of shares to continue its operations, and there is no guarantee of success for the future. In the past, in relation with flow-through shares agreements, the Corporation did not complete exploration and evaluation expenses in the statutory deadlines. As at December 31, 2019, exploration and evaluation expenses that had to be incurred by December 31, 2015 and 2012 are cumulatively amounting to approximately \$140,000. Furthermore, since the default amount is subject to penalties, the Corporation recorded a cumulative amount of provision of \$55,730 as at December 31, 2019 and 2018 (see note 11). This non-respect leads to a fiscal risk for the concerned investors and a financial risk for the Corporation. Currently, the Corporation's management is optimistic to raise sufficient funds to meet its current financial liabilities from its commitments but there remains a significant risk that the situation will be difficult.

**1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)**

Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs acquittés dans le cours normal des activités et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes de l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a autorisé leur publication le 30 avril 2020.

**2- APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES**

**IFRS nouvelles et révisées, adoptés au cours de l'exercice**

**IFRS 16, Contrats de location**

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplace IAS 17, Contrats de location. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur. IFRS 16 modifie la définition du contrat de location, établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, modifie la comptabilisation des accords de cession-bail et présente des nouvelles obligations d'information. L'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur est conservée. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La Société a déterminé qu'aucune incidence ne découle de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

**1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN (continued)**

If the management is unable to obtain new funding, the Corporation may be unable to continue its operations, and amounts realized for assets may be less than amounts reflected in these financial statements.

Although the management has taken steps to verify titles of the mining properties in which the Corporation holds an interest, in accordance with industry standards for the current stage of exploration and evaluation of these properties, these procedures do not guarantee the Corporation's property title. Property title may be subject to unregistered prior agreements and non-compliant with regulatory requirements.

The accompanying financial statements have been prepared on a going concern basis, which contemplates the realization of assets and liquidation of liabilities during the normal course of operations and do not reflect the adjustments to the carrying values of assets and liabilities, the reported revenues and expenses and statement of financial position classifications that would be necessary if the going concern assumption would not be appropriate. These adjustments could be material.

The Board of Directors approved the financial statements for the year ended December 31, 2019 and authorized their publication on April 30, 2020.

**2- APPLICATION OF NEW AND REVISED IFRS**

**New and Revised IFRS, adopted during the year ended**

**IFRS 16, Leases**

In January 2016, the IASB published IFRS 16 which replaces IAS 17, Leases. IFRS 16 eliminates the classification as an operating lease and requires lessees to recognize a right-of-use asset and a lease liability in the statements of financial position for all leases with exemptions permitted for short term leases and leases of low value assets. IFRS 16 changes the definition of a lease, sets requirements on how to account for the asset and the liability, changes the accounting for sale and leaseback arrangements and introduces new disclosure requirements. IAS 17 approach to lessor accounting is largely retained. IFRS 16 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1<sup>st</sup>, 2019 with early application permitted in certain circumstances. The Corporation has determined that no impact results from the adoption of this standard on its financial statements.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux IFRS. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sauf indication contraire.

**Monnaie fonctionnelle**

La monnaie de présentation et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

**Instruments financiers****Comptabilisation et décomptabilisation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

**Classement et évaluation initiale des actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Pour les périodes considérées, la Société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES****Statement of Compliance**

These financial statements were prepared by management in accordance with IFRS. The accounting policies set out below have been applied consistently to all periods presented in these financial statements, unless otherwise indicated.

**Functional Currency**

The reporting currency and the currency of all operations of the Corporation is the Canadian dollar, since it represents the currency of the primary economic environment in which the Corporation operates.

**Financial Instruments****Recognition and Derecognition**

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Corporation becomes a party to the contractual dispositions of the financial instrument.

Financial assets and financial liabilities are measured initially at fair value adjusted for transaction costs, if applicable.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or when it expires.

Under IFRS 9, the classification depends on the entity's business model for managing the financial asset and the cash flow characteristics of the asset or liability.

**Classification and Initial Valuation of Financial Assets**

For the purpose, financial assets are classified into the following categories:

- at amortized cost;
- at fair value through profit or loss (FVTPL).

For the periods considered, the Corporation does not hold any financial assets classified in the category of FVTPL.

All income and expenses relating to financial assets recognized in profit or loss are presented in finance costs or financial income.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)****Évaluation ultérieure des actifs financiers****Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le montant à recevoir d'une société liée et les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

**Dépréciation des actifs financiers**

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

**Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers de la Société comprennent les créanciers et charges à payer, le dû à un administrateur et les prêts à demande.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Financial Instruments (continued)****Subsequent Valuation of Financial Assets****Financial Assets at Amortized Cost**

Financial assets are measured at amortized cost if they meet the following conditions:

- They are held according to an economic model whose purpose is to hold financial assets in order to collect the contractual cash flows;
- The contractual terms of the financial assets give rise to cash flows that correspond solely to repayments of principal and interest payments on the principal outstanding.

After initial recognition, they are measured at amortized cost using the effective interest rate method. The update is omitted if its effect is not significant. Cash and cash equivalents, the amount receivable from a related company and other receivables are included in this category of financial instruments.

**Impairment of Financial Assets**

The impairment disposition in IFRS 9 use more forward-looking information, the expected credit loss impairment model, which replaces the IAS 39 loss model.

The recognition of credit losses is no longer dependent of the identification of a credit loss event by the Corporation. The latter should instead take into account a wider range of information for the assessment of credit risk and the assessment of expected credit losses, including past events, current circumstances, reasonable and justifiable forecasts that affect expected recoverability of future cash flows of the financial instrument.

The amount of expected credit losses is updated at each reporting date to reflect changes in credit risk since the initial recognition of the respective financial instrument.

**Classification and Measurement of Financial Liabilities**

The Corporation's financial liabilities include accounts payable and accrued liabilities, the due to a director and demand loans.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

**Classement et évaluation des passifs financiers (suite)**

Subséquentement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires ayant une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en recourant à la méthode dégressive au taux indiqué ci-après :

	<b>Taux Rate</b>	
Matériel informatique	30 %	Computer equipment

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**

**Financial Instruments (continued)**

**Classification and Measurement of Financial Liabilities (continued)**

Subsequently, the financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method.

Interest expenses and, as the case may be, changes in the fair value of an instrument recognized in profit or loss are presented in finance costs or financial income.

**Cash and Cash Equivalents**

The Corporation presents cash and temporary investments with original maturities of three months or less from acquisition date in cash and cash equivalents.

**Fixed Assets**

Fixed assets are accounted for at historical cost less any accumulated depreciation. Amortization of fixed assets is based using declining method at the following rate:

**Impairment of Long-Lived Assets**

Long-lived assets are tested for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. The recoverable amount is the higher of its fair value less costs for sale and its value in use (present value of the future cash flows expected). An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the recoverable amount. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its recoverable amount.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation**

Les dépenses engagées avant que l'entité n'ait obtenu les droits légaux de prospecter une zone spécifique sont comptabilisées en charge. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées et lorsque les critères de comptabilisation d'IAS 16 *Immobilisations corporelles* ou d'IAS 38 *Immobilisations incorporelles* sont satisfaits.

Tous les coûts associés à l'acquisition des propriétés sont capitalisés aux propriétés minières et les activités d'exploration sont capitalisées aux actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts reliés aux acquisitions et aux activités d'exploration pouvant être associés à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production, et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisées lorsqu'elles satisfont à tous les critères suivants:

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerai ;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable ; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisés par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs de prospection et d'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en développement. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur doit être alors comptabilisée. Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets**

Expenditures incurred before the entity has obtained the legal rights to explore a specific area are recognized as expenses. Expenditures related to the development of mineral resources are not recognized as exploration and evaluation assets. Expenditures related to the development are accounted as an asset only when the technical feasibility and commercial viability of a specific area are demonstrated and when recognition criteria of IAS 16 *Property, Plant and Equipment* or IAS 38 *Intangible Assets* are fulfilled.

All costs associated with property acquisition are capitalized to mining properties and exploration activities are capitalized as exploration and evaluation assets. Costs that are capitalized are limited to costs related to acquisition and exploration activities that can be associated with the discovery of specific mineral resources, and are not include costs related to production, and administrative expenses and other general indirect costs. Exploration and evaluation expenditures are capitalized when the following criteria are satisfied:

- they are held for use in the production of mineral resources;
- the properties have been acquired and expenses have been incurred with the intention of being used on a continuing basis; and
- they are not intended for sale in the ordinary course of business.

Costs related to the acquisition of mining properties and to exploration and evaluation expenditures are capitalized by property until the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrated, exploration and evaluation assets are reclassified as mining assets under development. Exploration and evaluation assets are assessed for impairment before reclassification, and any impairment loss recognized. Until now, no technical feasibility and no commercial viability of extracting a mineral resource have been demonstrated.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)**

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif de prospection et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif de prospection et d'évaluation, pour un actif minier en développement ou pour un autre actif à long terme (autre qu'un goodwill) est reprise s'il y a eu une augmentation du potentiel de service estimé de l'actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, depuis la date à laquelle une perte de valeur a été comptabilisée pour la dernière fois pour cet actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

**Conventions d'options sur des propriétés minières**

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété avant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété conservée, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette portion (avec tout excédent comptabilisé comme un gain en résultat net).

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets (continued)**

The Corporation reconsiders periodically facts and circumstances in IFRS 6 that require testing exploration and evaluation assets for impairment. When facts and circumstances suggest that the carrying amount of an exploration and evaluation asset may exceed its recoverable amount, the asset is tested for impairment. The recoverable amount is the higher of fair value less costs for sale and value in use of the asset (present value of the future cash flows expected). When the recoverable amount of an exploration and evaluation asset is less than the carrying amount, the carrying amount of the asset is reduced to its recoverable amount by recording an impairment loss. The carrying amount of exploration and evaluation assets do not necessarily represents present-time or future value.

The prior years recognized impairment for exploration and evaluation asset, for mining assets under development or for any other long-lived asset (other than a goodwill) is reversed if there is an increase of the economic potential of asset, resulting from its use or sale since the last time an impairment has been recorded for this asset. If any, the carrying value of this asset is increased up to its recoverable amount, without being higher than it would have been recorded (net of amortization) like if the impairment had never been recognized for this asset in prior years.

**Mining Properties Options Agreements**

Options on interests in mining properties acquired by the Corporation are recorded at the value of the consideration paid, including other future benefit given up but excluding the commitment for future expenditures. Commitment for future expenditures does not meet the definition of a liability and thus are not accounted for. Expenditures are accounted for only when incurred by the Corporation.

When the Corporation sells interests in its mining properties, it uses the carrying amount of the property before the sale of the option as the carrying amount for the portion of the property retained, and credits any cash consideration received and also the fair value of other financial assets against the carrying value of this portion (any excess is recognized as a gain in profit or loss).

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Redevances sur les produits nets de fonderie**

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

**Provisions et passif éventuel**

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration pourrait être comptabilisée à l'état de la situation financière.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Au 31 décembre 2019 et 2018, une provision d'un montant 55 730 \$ est comptabilisée en relation avec des pénalités pour le non-respect des conventions d'actions accréditatives (voir note 11).

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****NSR Royalties**

The NSR royalties are generally not accounted for when acquiring a mining property since they are deemed to be a contingent liability. Royalties are only accounted for when probable and can be measured with sufficient reliability.

**Provisions and Contingent Liabilities**

Provisions are recognized when present obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources from the Corporation and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain. Provisions are measured at the estimated expenditure required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

The Corporation's operations are governed by government environment protection legislation. Environmental consequences are difficult to identify in terms of amounts, timetable and impact. As of the reporting date, management believes that the Corporation's operations are in material compliance with current laws and regulations. Site restoration costs currently incurred are negligible. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource will have been demonstrated, a restoration provision may be recognized in the statement of financial position.

In those cases where the possible outflow of economic resources as a result of present obligations is considered improbable or remote, no liability is recognized, unless it was assumed in the course of a business combination. All provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the current best estimate. As at December 31, 2019 and 2018, a provision amounting to \$55,730 was recorded in relation to penalties for non-respect of flow-through shares agreements. (see Note 11).

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Rémunération fondée sur des actions**

La Société comptabilise la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions octroyées aux employés et aux administrateurs et le coût des services reçus en contrepartie sont évalués et constatés sur la base de la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

**Actions accréditives**

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La vente du droit aux déductions fiscales est évaluée au moyen de la méthode des valeurs résiduelles. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

**Bons de souscription**

Dans le cadre d'opérations de financements, la Société peut octroyer des bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action à un prix fixé lors de l'octroi pendant une période de temps donnée. La Société détermine d'abord une valeur à la composante en actions selon le cours boursier à la date de clôture du financement. Pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis, la Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes. Par la suite, les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription, au moyen de la méthode des justes valeurs relatives.

**Frais d'émission d'actions**

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital-social dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Share-Based Compensation**

The Corporation accounts for share-based compensation over the vesting period of the rights to stock options. Share purchase options granted to employees and directors and the cost of services received are evaluated and recognized on fair value basis using the Black-Scholes option pricing model.

**Flow-Through Shares**

The Corporation considers that the issue of flow-through shares is in substance an issue of common shares and the sale of tax deductions. The sale of tax deductions is measured using the residual method. At the time the flow-through shares are issued, the sale of tax deductions is deferred and presented as other liabilities in the statement of financial position. When eligible expenditures are incurred (as long as there is the intention to renounce them), the sale of tax deductions is recognized in the income statement as a reduction of deferred tax expense and a deferred tax liability is recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of eligible expenditures capitalized as an asset in the statement of financial position and its tax base.

**Warrants**

Under financing activities, the Corporation may grant warrants. Each warrant entitles its holder to purchase one share at a price determined at grant for a certain period of time. The Corporation determines at first the value of shares component according to the stock market price at the closing date of the financing. To determine the fair value of warrants issued, the Corporation uses the Black-Scholes pricing model. Thereafter, proceeds from issued units are allocated between shares and warrants using the relative fair value method.

**Share Issuance Expenses**

Share issuance expenses are recorded as a reduction of capital stock in the year in which they are incurred.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Perte de base par action et diluée**

La perte nette de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte nette par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

**Impôts sur le résultat et impôts différés**

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporels sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réestime les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Basic and Diluted Loss per Share**

The basic net loss per share is calculated using the weighted average of shares outstanding during the year. The diluted net loss per share, which is calculated with the treasury method, is equal to the basic net loss per share due to the anti-dilutive effect of share purchase options and warrants.

**Income Taxes and Deferred Taxes**

Deferred tax is recognized in respect of temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities and the amounts used for taxation purposes except when deferred income results from an initial recognition of goodwill or from initial recognition of assets or liabilities in a transaction that is not a business combination and that affects neither accounting nor taxable profit or loss at the time of the transaction.

Deferred tax is measured at the tax rates that are expected to be applied to temporary differences when they will reverse, based on the laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting year and which, expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are expected to be recovered or settled. The effect on deferred tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income or loss in the year that includes the enactment date.

The Corporation establishes a valuation allowance against deferred income tax assets if, based on available information, it is probable that some or all of the deferred tax assets will not be realized.

A deferred tax asset is recognized for unused tax losses and deductible temporary differences, to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which they can be used. At the end of each reporting period of financial information, the Corporation reassesses the tax deferred asset not recognized. Where appropriate, the Corporation records a tax deferred asset that had not been recorded previously to the extent it has become probable that future taxable profits will recover the tax deferred asset.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Constatation des revenus**

La Société constate ses autres revenus lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

**Informations sectorielles**

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

**Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**Sources d'incertitude relative aux estimations**

Dépréciation de propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable peut excéder leur valeur recouvrable. Lorsque les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la Société doit évaluer, présenter et fournir des informations sur toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Les indices de dépréciation de même que l'évaluation de la valeur recouvrable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation nécessitent une part significative de jugement. La direction prend en compte divers facteurs notamment, sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets d'exploration prévus, l'importance et les résultats des travaux antérieurement effectués, les tendances de l'industrie et de l'économie et le prix des substances minérales.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Revenue Recognition**

Other revenues are recognized when there is convincing evidence of the existence of an agreement, as the price is fixed or determinable and collection is reasonably assured.

**Segment Disclosures**

The Corporation currently operates in a single segment: the acquisition and exploration of mining properties. All of the Corporation's activities are conducted in Canada.

**Significant Accounting Judgments, Estimates and Assumptions**

The preparation of financial statements in accordance with IFRS requires management to make estimates and assumptions that affect the application of accounting policies as well as the carrying amount of assets, liabilities, revenues and expenses. Actual results may differ from those estimates.

The estimate and underlying assumptions are reviewed regularly. Any revision to accounting estimate is recognized in the period during which the estimate is revised and in future periods affected by these revisions.

**Key Sources of Estimation Uncertainty**

Impairment of Mining Properties and Exploration and Evaluation Assets

Mining properties and exploration and evaluation assets shall be assessed for impairment when facts and circumstances suggest that their carrying amount may exceed recoverable amount. When facts and circumstances suggest that the carrying amount exceeds the recoverable amount, the Corporation shall measure, present and disclose any resulting impairment loss. Indications of impairment as well as the evaluation of recoverable amount of mining properties and exploration and evaluation assets require significant judgment. Management considers various factors including, but are not limited to, financial and human resources available, exploration budgets planned, importance and results of exploration work done previously, industry and economic trends and price of minerals.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)****Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)**

À la suite des analyses effectuées au cours de l'exercice 2019, la Société a déprécié un montant de 16 525 \$ afin d'établir une valeur plus réaliste pour son projet minier et également afin de tenir compte de ses ressources financières limitées. Au cours de l'exercice 2018, la Société n'avait pas déprécié d'actifs de prospection et d'évaluation et aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices antérieurs.

**Jugement important de la direction**

Le paragraphe qui suit traite des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

**Continuité de l'exploitation**

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes de prospection et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 1 pour de plus amples informations.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)****Significant Accounting Judgments, Estimates and Assumptions (continued)****Key Sources of Estimation Uncertainty (continued)**

Based on analysis performed during the year 2019, the Corporation was impaired an amount of \$16,525 to establish a more realistic value for his mining project and also to take into account its limited financial resources. During the year 2018, the Corporation has not impaired exploration and evaluation assets and no reversal of impairment loss was recorded for past years.

**Significant Management Judgment**

The following are significant management judgments in applying the accounting policies of the Corporation that have the most significant effect on the financial statements.

**Going Concern**

The assessment of the Corporation's ability to continue as a going concern and to raise sufficient funds to pay for its ongoing operating expenditures, meets its liabilities for the ensuing year and to fund planned and contractual exploration and evaluation programs, involves judgments based on historical experience and other factors including expectation of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. See Note 1 for more information.

# RESSOURCES BRUNSWICK INC.

# BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

## 4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## 4- FIXED ASSETS

	Mobilier et équipement / Equipment and Furniture	Matériel informatique / Computer Equipment	Total
	\$	\$	\$
<b>Coût / Cost</b>			
Solde au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 / Balance as at December 31, 2017, 2018 and 2019	1 849	4 161	6 010
Radiation / write off	(1 849)	-	(1 849)
<b>Solde au 31 décembre 2018 et 2019/ Balance as at December 31, 2018 and 2019</b>	<b>-</b>	<b>4 161</b>	<b>4 161</b>
<b>Cumul des amortissements / Accumulated Amortization</b>			
<b>Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017</b>	<b>1 849</b>	<b>3 764</b>	<b>5 613</b>
Amortissement / Amortization	-	120	120
Radiation / write off	(1 849)	-	(1 849)
<b>Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018</b>	<b>-</b>	<b>3 884</b>	<b>3 884</b>
Amortissement / Amortization	-	83	83
<b>Solde au 31 décembre 2019 / Balance as at December 31, 2019</b>	<b>-</b>	<b>3 967</b>	<b>3 967</b>
<b>Valeur nette comptable / Net Book Value</b>			
<b>Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018</b>	<b>-</b>	<b>277</b>	<b>277</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019 / Balance as at December 31, 2019</b>	<b>-</b>	<b>194</b>	<b>194</b>

# RESSOURCES BRUNSWICK INC.

# BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

## 5- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

## 5- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

Propriété / Property:	Lac Irène
% de détention / Ownership %:	100 %
Localisation / Location:	Québec
Canton / Township:	Jamésie
Royautés / Royalties:	2 %

\$

### Propriétés minières / Mining Properties

<b>Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017</b>	<b>16 500</b>
------------------------------------------------------------------------	---------------

Acquisition / Acquisition	9 000
---------------------------	-------

<b>Solde au 31 décembre 2018 et 2019 / Balance as at December 31, 2018 and 2019</b>	<b>25 500</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------

### Prospection et évaluation / Exploration and Evaluation

<b>Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017</b>	<b>23 000</b>
------------------------------------------------------------------------	---------------

Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers / Tax credit related to resources and mining tax credit	(6 475)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

<b>Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018</b>	<b>16 525</b>
------------------------------------------------------------------------	---------------

Dépréciation / Impairment	(16 525)
---------------------------	----------

<b>Solde au 31 décembre 2019 / Balance as at December 31, 2019</b>	<b>-</b>
------------------------------------------------------------------------	----------

<b>Solde au 31 décembre 2018 / Balance as at December 31, 2018</b>	<b>42 025</b>
------------------------------------------------------------------------	---------------

<b>Solde au 31 décembre 2019 / Balance as at December 31, 2019</b>	<b>25 500</b>
------------------------------------------------------------------------	---------------

# RESSOURCES BRUNSWICK INC.

# BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

## 5- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

## 5- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS (continued)

	2019	2018	
	\$	\$	
<b>DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION</b>	-	-	<b>EXPLORATION AND EVALUATION EXPENSES</b>
Dépréciation des frais de prospection et d'évaluation	(16 525)	-	Impairment of exploration and evaluation expenses
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers	-	(6 475)	Tax credit related to resources and mining tax credit
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<u>16 525</u>	<u>23 000</u>	<b>BALANCE, BEGINNING OF YEAR</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>-</u>	<u>16 525</u>	<b>BALANCE, END OF YEAR</b>

## 6- CAPITAL-SOCIAL

## 6- CAPITAL STOCK

### Autorisé / Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale / Unlimited number of common shares without par value

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit : / Changes in Corporation's common shares were as follows:

	2019		2018		
	Quantité Number	Montant Amount	Quantité Number	Montant Amount	
		\$		\$	
<b>Émises</b>					<b>Issued</b>
Solde au début	39 880 521	3 544 593	34 084 789	3 284 593	Beginning balance
Propriété minière (2)	-	-	300 000	9 000	Mining property (2)
Règlements de dettes (1)	-	-	5 495 732	252 389	Debts settlements (1)
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(1 389)	Share issuance expenses
<b>Solde à la fin</b>	<u>39 880 521</u>	<u>3 544 593</u>	<u>39 880 521</u>	<u>3 544 593</u>	<b>Ending balance</b>

Au 31 décembre 2018 et 2019, 39 880 521 actions sont émises et sont entièrement libérées.

On December 31, 2018 and 2019, 39,880,521 shares are issued and fully paid.

### Exercice clos le 31 décembre 2018

### Year Ended December 31, 2018

(1) En mars 2018, la Société a émis 5 131 690 actions en vertu de cinq ententes de règlement de dettes pour un montant total de 234 187 \$.

(1) In March 2018, the Corporation issued 5,131,690 common shares pursuant to five debts settlement agreements for a total amount of \$234,187.

En juin 2018, la Société a émis 364 042 actions en vertu d'une entente de règlement de dette pour un montant de 18 202 \$.

In June 2018, the Corporation issued 364,042 common shares pursuant to one debt settlement agreement for an amount of \$18,202.

**6- CAPITAL-SOCIAL (suite)****Exercice clos le 31 décembre 2018 (suite)**

- (2) En août 2018, la Société a émis 150 000 actions ordinaires en vertu d'une entente d'option pour l'acquisition de claims de la propriété Lac Irène pour un montant total de 4 500 \$.

En novembre 2018, la Société a émis 150 000 actions ordinaires en vertu d'une entente d'option pour l'acquisition de claims de la propriété Lac Irène pour un montant total de 4 500 \$.

**7- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS**

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf celles octroyées à un responsable des relations avec les investisseurs qui seront acquises de la façon suivante : 25 % trois mois après la date de l'octroi, 25 % six mois après la date de l'octroi, 25 % neuf mois après la date de l'octroi et 25 % un an après la date de l'octroi.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 10 % des actions émises et en circulation au moment de l'octroi des options. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Les options d'achat d'actions expireront au plus tard dix ans après avoir été octroyées. Toute option d'achat d'actions est réglable en actions conformément aux politiques de la Société.

Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi. La Société n'a aucune option d'achat d'action en circulation.

**6- CAPITAL STOCK (continued)****Year Ended December 31, 2018 (continued)**

- (2) In August 2018, the Corporation issued 150,000 common shares pursuant to an option agreement for the acquisition of mining claims of the Irene Lake property for an amount of \$4,500.

In November 2018, the Corporation issued 150,000 common shares pursuant to an option agreement for the acquisition of mining claims of the Irene Lake property for an amount of \$4,500.

**7- SHARE PURCHASE OPTIONS**

The shareholders of the Corporation approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and suppliers of the Corporation, share purchase options to acquire common shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors. The acquisition condition of share purchase options are without restriction except grant of share purchase options to investors relation representative that are acquired at the following condition: 25% three months after the date of grant, 25% six months after the date of grant, 25% nine months after the date of grant and 25% one year after the date of grant.

The plan provides that the maximum number of common shares in the capital of the Corporation that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 10% of the issued and outstanding shares at the time of grant. The maximum number of common shares which may be reserved for issuance to any optionee may not exceed 5% of the outstanding common shares at the time of vest and may not exceed 2% of the outstanding common shares for consultants and investors relation representative. These options will expire no later than ten years after being granted. Any share purchase option is payable in shares in accordance with Corporation policies.

The option exercise price is established by the Board of Directors and may not be lower than the market value of the common shares at the grant date. The Corporation has no stock option outstanding.

# RESSOURCES BRUNSWICK INC.

# BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

## 8- PRÊTS À DEMANDE

## 8- DEMAND LOANS

	2019	2018	
	\$	\$	
Prêt à demande d'une société privée, sans garantie, portant intérêt au taux de 5 %	75 000	25 000	Unsecured demand loan from a private company, bearing interest at a rate of 5%
Prêt à demande d'un particulier, sans garantie, portant intérêt au taux de 5 %	<u>75 000</u>	<u>25 000</u>	Unsecured demand loan from an individual, bearing interest at a rate of 5%
	<u>150 000</u>	<u>50 000</u>	

## 9- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Ressources Brunswick inc. (Brunswick) a conclu les transactions suivantes avec des parties liées. Les soldes à payer sont généralement réglés en espèces quand c'est possible.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a facturé des revenus pour un montant de 1 867 \$ (4 732 \$ en 2018) auprès d'une société ayant le même président que Brunswick. En lien avec ces transactions, la Société a un montant de 5 315 \$ (3 169 \$ au 31 décembre 2018) à recevoir présenté séparément à l'état de la situation financière.

En mars 2018, la Société a émis 4 011 805 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action, représentant un montant total de 200 590 \$ en vertu de deux ententes de règlement de dettes auprès de deux sociétés ayant le même président que Brunswick.

En juin 2018, la Société a émis 364 042 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action, représentant un montant de 18 202 \$ en vertu d'une entente de règlement de dette auprès d'un administrateur de Brunswick.

Ces opérations sont mesurées en fonction du montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

## 9- RELATED PARTY TRANSACTIONS

Brunswick Resources Inc. (Brunswick) entered into the following transactions with related parties. The amounts payable are usually settled in cash when it's possible.

During the year ended December 31, 2019, the Corporation invoiced revenues for an amount of \$1,867 (\$4,732 in 2018) with a company that has the same President as Brunswick. In relation with these transactions, the Corporation has an amount of \$5,315 (\$3,169 as at December 31, 2018) to be received presented separately in the statement of financial position.

In March 2018, the Corporation issued 4,011,805 common shares at \$0.05 per share, for a total amount of \$200,590 pursuant to two debts settlement agreements with two companies that have the same President as Brunswick.

In June 2018, the Corporation issued 364,042 common shares at \$0.05 per share, for an amount of \$18,202 pursuant to one debt settlement agreement with a director of Brunswick.

The transactions are measured at the amount of consideration established and agreed by the related parties.

**RESSOURCES BRUNSWICK INC.****BRUNSWICK RESOURCES INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

**10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE****10- COMPLEMENTARY INFORMATION RELATED TO CASH FLOWS**

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement / Net change in non-cash operating working capital items

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	
Taxes à recevoir	(234)	338	Taxes receivable
À recevoir d'une société liée	(2 146)	(3 169)	Receivable from a related company
Autres débiteurs	(2 206)	10 500	Other receivables
Créditeurs et charges à payer	(39 678)	(9 749)	Accounts payable and accrued liabilities
	<u>(44 264)</u>	<u>(2 080)</u>	

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie / Items not affecting cash and cash equivalents

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	
Acquisition de propriétés minières en contrepartie de l'émission d'actions	-	9 000	Purchase of mining properties by share issuances
Crédit d'impôt relatif aux ressources	-	5 348	Tax credit related to resources receivables
Règlement de dettes en actions à des sociétés liées	-	200 590	Debts settlement by share issuances to related companies
Règlement de dette en actions à un administrateur	-	18 202	Debt settlement by share issuances to a director
Règlements de dettes en actions à des fournisseurs	-	55 995	Debts settlement by share issuances to suppliers

**11- PASSIF ÉVENTUEL**

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens (FEC), même si la Société tente de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. En vertu des conventions d'actions accréditatives signées dans le passé, au 31 décembre 2019 et 2018, la Société est en défaut de FEC pour un montant cumulatif d'environ 140 000 \$. Ces montants se devaient d'être engagés avant la date statutaire du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2012. Comme les travaux de prospection et d'évaluation n'ont pas été complétés dans les délais prescrits, il y a un risque financier pour la Société ainsi qu'un risque fiscal pour les investisseurs. Au cours des exercices passés, la Société a comptabilisé une provision pour pénalités cumulative d'un montant de 55 730 \$. Tout montant supplémentaire en relation avec cette provision serait alors comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.

**11- CONTINGENT LIABILITY**

The Corporation is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there is no guarantee that the funds spent by the Corporation will qualify as Canadian exploration expenses (CEE), even if the Corporation tries to take all the necessary measures for this purpose. Refusals of certain expenses by tax authorities may have negative tax consequences for investors. By virtue of past flow-through shares agreements, as at December 31, 2019 and 2018, the cumulative shortfall of CEE is amounting to approximately \$140,000. These amounts had to be spent by the statutory date of December 31, 2015 and of December 31, 2012. As the exploration and evaluation expenses were not completed within the prescribed deadlines, there is a financial risk for the Corporation and also a fiscal risk for the investors. During some previous years, the Corporation recorded a cumulative provision of an amount of \$55,730. All additional amounts in relation with this provision will be accrued in the financial statements only when they will be reasonably estimated and will be charged to the earnings at that time.

**12- ENGAGEMENT**

En décembre 2018, la Société a signé une entente pour la vente de la propriété Lac Irène en contrepartie de 65 000 \$ en espèces payable à la signature. En décembre 2019, la société a signé une entente pour le prolongement de l'entente jusqu'au 31 mars 2020 pour un montant supplémentaire de 10 000 \$ pour un montant cumulatif de 75 000 \$ en espèces. La Société n'a toujours pas encaissé le montant de la vente. L'entente n'est actuellement pas respectée, mais la direction a accepté verbalement de donner un délai supplémentaire à l'acheteur afin qu'il soit en mesure de respecter l'entente.

**12- COMMITMENT**

In December 2018, the Corporation signed an agreement to sell the Lac Irène property for \$65,000 in cash payable upon signature. In December 2019, the Corporation signed an agreement to extend the agreement until March 31, 2020 for an additional amount of \$10,000 for a cumulative amount of \$75,000 in cash. The Corporation has not yet cashed the sale amount. The agreement is currently not respected, but, management agreed verbally to give the buyer more time so it would be able to comply with the agreement.

**13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

**13- INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES**

The reconciliation of the income tax expense calculated using the combined federal and Quebec provincial statutory tax rate to the income tax expense figuring in the financial statements is as follows:

	2019	2018	
	\$	\$	
<b>Perte avant impôts</b>	<u>(72 820)</u>	<u>(20 049)</u>	<b>Loss before income taxes</b>
Impôts sur le résultat selon le taux effectif combiné fédéral et provincial de 26,6 % (26,7 % en 2018)	(19 370)	(5 353)	Income tax expense using the effective rate of combined federal and provincial of 26.6% (26.7% in 2018)
Frais d'émission déductibles	(285)	(341)	Deductible share issuance expenses
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	4 396	-	Impairment of exploration and evaluation assets
Gain sur règlement de dettes	(1 236)	(5 980)	Gain on debts settlement
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers	-	758	Tax credit related to resources and mining tax credit
Dépenses non déductibles	22	32	Non-deductible expenses
Pertes fiscales de l'année courante pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	16 473	10 884	Current tax losses for which no deferred income tax asset was recognized
Impôts sur le résultat et impôts différés	<u>-</u>	<u>-</u>	Income taxes and deferred taxes

# RESSOURCES BRUNSWICK INC.

# BRUNSWICK RESOURCES INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS  
DECEMBER 31, 2019 AND 2018  
(in Canadian dollars)

**13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite)**      **13- INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES (continued)**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	
	\$	\$	
Actifs d'impôts différés :			Deferred tax assets:
Pertes reportées	422 918	407 108	Losses carried forward
Frais d'émission d'actions	249	537	Share issuance expenses
Propriétés minières	248 433	239 628	Mining properties
Dépenses de prospection et d'évaluation	44 136	43 884	Exploration and evaluation expenditures
Immobilisations corporelles	<u>3 353</u>	<u>3 356</u>	Fixed assets
Total des actifs d'impôts différés	719 089	694 513	Total deferred tax assets
Provision pour moins-value	<u>(719 089)</u>	<u>(694 513)</u>	Valuation allowance
Actifs d'impôts différés nets	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	Net deferred tax assets

La Société a accumulé à des fins fiscales des pertes autres que des pertes en capital. Ces pertes viendront à échéance dans les délais suivants :

The Corporation has accumulated non-capital losses for income tax purposes. These losses will expire as follows:

	Fédéral / Federal	Provincial
	\$	\$
2030	530 328	529 866
2031	367 894	366 372
2032	201 952	201 425
2033	105 925	105 870
2034	159 022	159 022
2035	64 659	64 659
2036	52 709	52 709
2037	25 015	25 015
2038	30 408	23 933
2039	61 930	61 930

**14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers notamment :

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. Par contre les prêts à demande portent intérêt un taux fixe de 5 %. Par conséquent, en relation avec ceux-ci, la Société est exposée à une variation de la juste valeur. La direction de la Société considère son risque de taux d'intérêt minime.

ii) Risque de change

La Société n'est pas exposée à des fluctuations de devises car toutes les transactions se sont effectuées en dollars canadiens.

iii) Juste valeur

La juste valeur estimative est établie à la date de l'état de la situation financière en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers. La juste valeur de l'encaisse, du montant à recevoir d'une société liée, des autres débiteurs, des créiteurs et charges à payer et des prêts correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

iv) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

L'encaisse est évaluée à la juste valeur et elle est catégorisée de niveau 1. Son évaluation est basée sur des données observables sur le marché.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse et le montant à recevoir d'une société liée sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit sur l'encaisse est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales. De plus, le risque de crédit sur le compte à recevoir d'une société liée est faible. Par conséquent, la Société ne s'attend pas à ce que les contreparties manquent à leurs obligations.

**14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES**

The Corporation's activities are exposed to financial risks especially:

a) Market Risk

i) Interest rate Risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate due to changes in market interest rates. The financial assets and liabilities are not exposed to interest rate risk because they don't bear interest. On the other hand, demand loans bear interest at fixed rate of 5%. Accordingly, in relation with these items, there is an exposure to fair value variation. The management of the Corporation considers minimal its interest rate risk.

ii) Currency Risk

The Corporation is not exposed to currency fluctuations as all transactions occur in Canadian dollars.

iii) Fair Value

Fair value estimates are made at the statement of financial position date, based on relevant market information and other information about the financial instruments. Fair value of cash, account receivable from a related company, other receivables, accounts payable and accrued liabilities and loans approximate carrying value due to their short-term.

iv) Fair Value Hierarchy

Cash is measured at fair value and it is categorized in level 1. Its valuation is based on data observed in the market.

b) Credit Risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument fails to discharge an obligation and causes the other party to incur a financial loss. Financial instruments which potentially expose the Corporation to credit risk mainly consist of cash and account receivable from a related company. The credit risk on cash is limited because the counterparties are banks with high credit ratings assigned by international credit-rating agencies. In addition, credit risk on account receivable from a related company is low. Therefore, the Corporation does not expect any treasury counterparties to fail in respecting their obligations.

**14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

## c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement de la Société est fortement négatif et son encaisse est relativement peu élevée. Au cours de l'exercice, la Société a encaissé des prêts à demande pour un montant total de 100 000 \$, ce qui a contribué à améliorer son fonds de roulement. Malgré ce fait, afin de pouvoir continuer ses opérations, la Société aura à trouver du financement supplémentaire important. En tenant compte du non-respect de certaines conventions d'actions accréditives, de l'effet négatif de ce fait et de sa situation financière difficile, le risque est élevé que la direction rencontre des difficultés à réunir les sommes nécessaires au maintien de ses activités.

**14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES (continued)**

## c) Liquidity Risk

Liquidity risk is the risk that the Corporation will not be able to meet the obligations associated with its financial liabilities. As at December 31, 2019, the Corporation's working capital is strongly negative and its cash situation is relatively low. During the year, the Corporation obtained a total of \$100,000 for demand loans, which helps to improve its working capital. Despite that fact, in order to continue its operations, the Corporation will have to find significant additional funds. Considering the non-respect of some flow-through shares agreements, in view of the negative impact of this fact and its difficult financial situation, the risk is high that the management will have difficulties to obtain the financial resources required to maintain its activities.

**15- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL**

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société est constitué des capitaux propres qui se chiffrent à un montant négatif de 275 554 \$. L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations et assurer le maintien de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses activités et ses besoins en fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La Société n'a pas de politique de dividendes.

La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation de fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais de prospection et d'évaluation admissibles. Au cours des exercices passés, la Société n'a pas toujours respecté ses exigences réglementaires en relation avec certains financements accréditifs passés (voir passif éventuel à la note 11). Ce non-respect des règles fiscales actuelles pourrait amener un impact financier négatif pour la Société.

**15- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL**

As at December 31, 2019, the capital of the Corporation consists of equity amounting to a negative amount of \$275,554. The Corporation's capital management objective is to have sufficient capital to respect its commitments and to be able to continue its activities. It has also the objective to have sufficient cash to finance these activities and the working capital requirements. There were no significant changes in the Corporation's approach to capital management during the year ended December 31, 2019. The Corporation has no dividend policy.

The Corporation is subject to regulatory requirements related to the use of funds obtained by flow-through shares financing. These funds have to be incurred for eligible exploration and evaluation expenses. During some previous years, the Corporation has not always respected all of its regulatory requirements in relation with some past flow-through financings (see contingent liability at note 11). This non-respect of fiscal rules could have a negative financial impact on the Corporation.

**16- ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT**

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. La situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreuses répercussions économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Ces mesures, qui incluent l'interdiction des déplacements, la mise en isolement ou en quarantaine, de façon volontaire ou non, et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes parmi les entreprises, au niveau mondial et au Canada, du fait du ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des mesures monétaires et fiscales afin de stabiliser l'économie mondiale ; cependant, le climat économique difficile actuel peut entraîner des changements défavorables dans les flux de trésorerie, le niveau du fonds de roulement et / ou la recherche de financements futurs, ce qui pourrait avoir une incidence directe sur la situation financière future de la Société. Les répercussions financières sur la Société ne sont pas connues à ce stade. La direction affirme que ces répercussions seront adéquatement reflétées au cours de l'exercice 2020.

**16- SUBSEQUENT EVENT**

In March 2020, the World Health Organization declared the COVID-19 epidemic a pandemic. The situation is constantly evolving, and the measures put in place have numerous economic repercussions at the global, national, provincial and local levels. These measures, which include travel bans, solitary confinement or quarantine, voluntary or not, and social distancing, have caused significant disruption among businesses, globally and in Canada, due to the slowdown economic. Governments and central banks responded by implementing monetary and fiscal measures to stabilize the world economy; however, the current difficult economic climate may cause adverse changes in cash flow, the level of working capital and / or the search for future financing, which could have a direct impact on the future financial position of the Corporation. The financial impact on the Corporation is not known at this time. The management say the impacts will be adequately reflected in year 2020.